

Mr BRICOLAGE S.A.

1, rue Montaigne

45380 La Chapelle-Saint-Mesmin

**Attestation des commissaires aux comptes
sur les informations communiquées dans
le cadre de l'article L. 225-115 5° du code
de commerce relatif au montant global des
versements effectués en application des 1
et 4 de l'article 238 bis du code général
des impôts pour l'exercice clos le 31
décembre 2018**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

KPMG Audit
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris la Défense Cedex

Mr BRICOLAGE S.A.

1, rue Montaigne

45380 La Chapelle-Saint-Mesmin

**Attestation des commissaires aux comptes sur les
informations communiquées dans le cadre de l'article L.
225-115 5° du code de commerce relatif au montant
global des versements effectués en application des 1 et 4
de l'article 238 bis du code général des impôts pour
l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Assemblée générale d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société Mr BRICOLAGE S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Financier. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes

annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 72 831,38 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris La Défense, le 30 avril 2019

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit

Deloitte & Associés

Département de KPMG S.A.



Jean-Marc DISCOURS

Associé



Edouard LHOMME

Associé

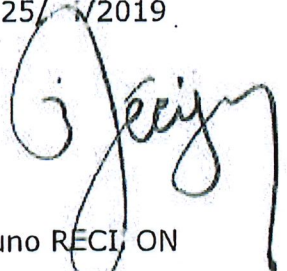
Liste des actions nominatives de parrainage et de mécénat et montant global des versements effectués en application des articles 1 et 4 de l'article 238 bis du CGI.

Exercice 2018 - Mr Bricolage SA

Objet du versement	Montant du versement	Montant du crédit d'impôt
I loge you	1 339,38	803,63
Emmaüs	56 622,00	33 973,00
Ambassade de France	3 000,00	1 800,00
Le Refuge	8 000,00	4 800,00
Une musique, un sourire	3 440,00	2 064,00
Becarre Production	430,00	258,00
Total	72 831,38	43 698,63

A La Chapelle Saint Mesmin

Le 25/ /2019


Bruno RECI, ON

Directeur Financier